

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 04 avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois le quatre du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**23 présents + 4 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

**4 pouvoirs :**

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jean-Claude LAURANTIN a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusés :** Maryse BARIGAULT, Dominique GUILBOT, Alain JEZEQUEL, Jean-Claude LAURANTIN

**Absent :**

**Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 29 mars 2023 ayant pour ordre du jour :

## **COMPTABILITE – FINANCES - FISCALITE**

### **Tarif branchement assainissement**

- Vu l'article L1331-2 du code de la santé Publique
- Vu la délibération N°2015-054 validant le règlement d'assainissement
- Vu la délibération N°2021-083 établissant les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Vu l'avis du conseil d'exploitation réuni le 9 mars 2023
- Vu l'exposé du président

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire décide de fixer les tarifs des prestations d'assainissement collectif comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 :

- Création d'un nouveau branchement : 2000 €
- Branchement lors d'une extension ou création de réseau : 400 €
- Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif : 0 €
- Contrôle de conformité du raccordement en cas de vente : 150 €

A Airvault, le 4 avril 2023

Le secrétaire de séance,  
Viviane CHABAUTY

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20230406-21-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2023

Publication le : 06-04-2023

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48